



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle  Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D' Alauzier Anne-Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
<b>Délibération :</b>	<b>28.03.05</b>		
<b>Objet :</b>	<b>Prêt auprès de l'Agence France Locale</b>		
<b>Rapporteur :</b>	<b>Mariel MARTIN</b>		
<b>N° @cte :</b>	<b>7.3.1</b>		

Pour financer les investissements 2024, et pour pallier les délais de versement des différents dispositifs de subventionnement, il est opportun de recourir à un prêt de 600 000€ sur 15 ans.

Il est ainsi proposé de souscrire un prêt long terme auprès de l'AFL dans les termes suivants :

- Montant du contrat de prêt : 600 000 EUR (six cent mille euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Mode d'amortissement : trimestrielle capital constant
- Taux fixe : 3,57%
- Base de calcul : Base Exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

Après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Christophe Reynier-Duval, Maire à signer le contrat de prêt dans les conditions sus mentionnées dans la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités et à prendre toutes les mesures, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Abstentions : Mme D'Alauzier, M Benat**  
**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 29 mars 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

